51e Année - No 3639 - Le No 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 29 JUILLET 1939.

# SISTERON-JOURNAL

ORGANE RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance

Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 francs.
Autres départements ..... 16 francs.
Etranger ..... 25 francs.

*On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —*

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C. C. P. Marseille 156-36.
*Fondateur : A. TURIN — Directeur : M. PASCAL-LIEUTIER*
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, Rue de Richelieu (2e)
à l'Agence de Publicité CHIMOT, 3, Rue d'Ambroise, PARIS (2e)
et au Bureau du Journal
— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus —

ANNONCES

Judiciaires (la ligne) ..... 2,15
Réclames (la ligne) ..... 1,50
Commerciales (la ligne) ..... 1,50

*Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.*

## — LA — République Impériale

Le 14 Juillet 1790, au Champ de Mars, devant l'autel de la Patrie, les représentants de la France entière proclamèrent l'unité et l'indivisibilité de la nation. Le 14 Juillet 1939, du haut de la colline de Chaillot, le Chef de l'Etat et le Chef du Gouvernement ont proclamé l'indissoluble union de la France et de son empire d'outre-mer. A un siècle et demi d'intervalle, ces deux fêtes de la Fédération se répondent et se complètent. La première consacrait l'unité consciente et volontaire d'une nation formée par le lent et patient effort de la Monarchie française. La seconde consacre l'unité de la métropole et des terres lointaines dont la République enrichit le patrimoine national.

Il ne s'agit pas de méconnaitre l'apport des régimes antérieurs à la constitution de la plus grande France. Mais il faut reconnaitre que, dans ce domaine, la politique de la IIIe République a infiniment plus d'ampleur et de hardiesse que celle de Louis-Philippe et de Napoléon III.

La création de l'Empire d'outre-mer est son œuvre. Elle sera peut-être devant l'histoire son principal titre de gloire. La République a su tirer un surcroit de forces de son expansion à travers le monde, alors que certains y voyaient une cause de faiblesse, au temps lointain où des polémiques violentes opposaient Ferry et Clémenceau, partisans et adversaires des conquêtes coloniales. Ces discussions sont aujourd'hui bien oubliées. Tous les Français comprennent que la grandeur de la Patrie est liée à l'existence de l'Empire. Paris a traduit le sentiment national en acclamant les régiments d'Afrique et d'Asie qui défilèrent le 14 Juillet parmi un immense concours de peuple. Tirailleurs nord-africains, tirailleurs sénégalais, indochinois et malgaches, spahis algériens et marocains et cette incomparable Légion, sans contredit la plus belle troupe de métier qui soit au monde ; toutes ces forces disciplinées, solidement encadrées, portent l'éclatant témoignage que la France d'outre-mer constitue pour la France métropolitaine une formidable réserve de puissance.

Mais convient-il de distinguer entre elles après le magnifique discours de M. Daladier affirmant devant tous les corps de l'Etat l'unité de la France totale ? « A la fête de la Fédération qui proclama l'unité de la Nation, s'est-il écrié, répond aujourd'hui une fête plus vaste encore qui manifeste de façon éclatante l'indissoluble unité de notre Empire. Aujourd'hui, ce ne sont plus seulement les Français de la métropole qui se retrouvent devant l'autel de la Patrie mais tous ceux qui, dans le vaste monde, vivent heureux et libres, dans leurs croyances respectées, dans leur dignité honorée, sous les plis du drapeau tricolore ». Ces paroles sont très belles et très fortes. Elles consacrent officiellement le mot et l'idée d'Empire, c'est-à-dire d'une communauté de nations et de peuples désormais unis dans un même destin. Elles consacrent la République impériale qui est devenue telle par le labeur tenace, trop souvent méconnu, des meilleurs parmi ses fils. Mais elles engagent le gouvernement actuel et ses successeurs à poursuivre l'œuvre impériale entreprise et à se persuader des conditions qui la rendront durable et féconde.

En premier lieu, la politique impériale exige une marine puissante et mobile ; et en dépit de l'effort naval remarquable accompli depuis vingt ans, on ne saurait dire que nous possédons la flotte indispensable à la défense de nos territoires d'outre-mer et aux liaisons entre la métropole et ces territoires. En second lieu, les nécessités de la politique impériale nous obligent à défendre nos positions dans toutes les zones contestées et par suite dangereuses de l'univers, en Méditerranée comme en Extrême-Orient. Elles nous contraignent de ne considérer l'Europe que comme une partie dans un ensemble, et donc de ne plus concevoir notre politique extérieure exclusivement en fonction de l'Europe. Une conception impériale cohérante nous amènera dès lors, d'une part à resserrer notre alliance avec l'Empire britannique, qui est exposé aux mêmes convoitises que le nôtre, d'autre part à considérer les problèmes internationaux selon une perspective très voisine de celle que la Grande-Bretagne adopta depuis longtemps. Ce n'est point par hasard qu'en ce 14 Juillet symbolique, les contingents britanniques défilèrent avec nos soldats dans les rues de Paris. La solidarité Franco-Britannique s'impose sur le plan européen. Elle s'impose plus encore sur le plan impérial où depuis plus de trente ans, les deux nations ont eu la sagesse de renoncer aux vaines rivalités et de se consacrer aux collaborations fécondes.

## Chasseurs, sachez chasser

La Chambre d'Agriculture des Basses-Alpes a proposé la désignation du lapin comme animal nuisible. C'est vrai qu'il fait du mal. En avons-nous des lapins ? Une statistique du Ministère de l'Agriculture donne aux Basses-Alpes pas moins de 2.000.000 de lapins. Deux millions ! Bientôt, chasse ouverte.

Le poète-félibre-rampélaire de Peyruis a accordé sa lyre et chante ainsi:

A quest'an de pertout, sus toutei les auturo,
Lei Gouorjo doù Verdoun, la mountagno de Luro,
Jamai sère tant vist l'espectactous gibié
De lèbre, de lapin, de reinar, de sanglié.
La casso vai durbi bèn lèu dens lou terrairé
Diano que veiha a tout, te creido en lengo mairé
Si voues te régala en cassan tout l'estièu
O ! Cassaire, lèu, lèu, ramouno toun fusièu.

**H. BERARD.**

## La Société Fraternelle des Bas-Alpins à Paris

BREF HISTORIQUE — II

Après avoir été secrétaire, notre grand Sisteronnais Brun Henri, accepte au début de 1899, la présidence de la Société Fraternelle.

Tout va, sous la conduite de cet animateur, changer d'esprit et d'envergure. Il n'est plus question de se valoir des heures agréables, mais de multiplier les actes utiles.

Le nouveau président rédige lui-même les statuts, avec cette consciencieuse et généreuse application qui le caractérise. Dès l'article 2, il définit la mission morale et sociale du groupement.

« La Société a pour but : 1o d'offrir à tous ses membres un centre de réunion, de renseignement et d'appui ; 2o de créer entre eux des liens de solidarité et de fraternité ; 3o d'entretenir des relations étroites et suivies entre les Bas-Alpins de Paris et leurs compatriotes résidant au pays ; 4o de faire connaitre le département des Basses-Alpes au point de vue du tourisme, du commerce, de l'industrie et de la science.

« La Société pourra, en outre, allouer des secours soit à ses membres, soit aux Bas-Alpins de Paris et du département dans les cas prévus par les présents statuts. »

Pour la première fois, et il convient de la souligner, un groupe d'originaires inscrit parmi ses activités : *le tourisme, l'essor économique, la glorification de la terre et des illustrations de sa région.*

Et voici qui décèle encore l'âme du grand bon Alpin et le sens de l'administrateur, dans l'article 20, dont texte comme suit :

« Le fonds social se partagera en deux parties bien distinctes :

1o Le fonds affecté aux dépenses ordinaires de la Société ; le fonds dit de secours, exclusivement affecté aux destinations ci-après : a) allocations de secours individuels et de subventions collectives en cas de catastrophes ; b) souscriptions à des œuvres destinées à honorer et glorifié les hommes ayant illustré les Basses-Alpes ; c) participation à des travaux d'utilité générale dans le département ; d) frais de propagande en faveur du commerce, de l'industrie et du tourisme dans les Basses-Alpes ; e) dépenses des fêtes organisées pour alimenter ledit fonds. »

Il ne faut donc plus se contenter de célébrer le clocher natal, après excellent repas, de lui décocher des discours enthousiastes sans lendemain, mais de le servir utilement, de collaborer à tout ce qui l'honore et le fait prospère.

A cette tâche, Brun Henri se donna de pleine âme, de tout cœur, pendant 45 années.

Un volume ne suffirait pas à énumérer tout ce qu'accomplit, sous son égide cette Fraternelle légitimant bien son titre.

Il y eut, entr'autre, touchante initiative de Madame Honnorat, la vénérée mère de André Honnorat, notre sénateur, la collecte en décembre pour l'envoi de jouets, de vêtements aux enfants pauvres du pays. Madame Brun continua cette œuvre.

Disons dès maintenant que André Honnorat, toujours et de même fervent culte pour ses Basses-Alpes, fut totalement avec le président, si justement aimé de tous ; qu'il demeure de même concours auprès de son collègue et ami Pierre de Courtois, à cette heure.

Parmi les membres des Comités d'avant-guerre, citons, outre Henri Brun et André Honnorat, Léon Tourniaire, A. Gorde, Eugène Sola, A. Bayle, A. Gastinel, Paul Gassier, Léon Signoret, Edouard Garcin, etc...

Les 18, 19 et 20 Mars 1910, *La Fraternelle des Bas-Alpins* participe à l'exposition des produits des régions montagneuses, 44, rue de Rennes, à l'Hôtel de la Société d'Encouragement à l'industrie nationale ; là-même où quatre ans auparavant pour la première fois, Louis Lumière montrait aux savants stupéfaits son cinématographe qui depuis, a conquis le monde à la vitesse du soleil.

En 1912, nouvelle manifestation en faveur de la petite patrie, de la « matrie » comme le disait plus justement de Berluc-Perussis.

La lettre suivante, signée du président Brun Henri, des vice-présidents André et Léon Honnorat est adressée à tous les maires du département.

Paris, le 20 Novembre 1912.

Monsieur le Maire.

« La *Société Fraternelle des Bas-Alpins à Paris*, qui poursuit avec un succès grandissant sa mission de solidarité envers les compatriotes de la capitale sait, à l'occasion, prendre des initiatives d'une portée plus vaste.

« Après ses conférences du printemps sur le tourisme et la route des Alpes, l'organisation de trains de vacances, rapides à tarif réduit, voici qu'elle inaugure la saison d'hiver 1912-1913, par l'*Exposition des produits des régions montagneuses de France.*

« Sa pensée, Monsieur le Maire, étant un peu de se considérer à Paris dans le seul domaine de l'entr'aide comme le représentant des compatriotes restés au pays, elle s'impose au moment opportun, d'appliquer son effort et son initiative à des œuvres où l'intérêt de la région apparait au premier plan.

« Encouragée par le succès des tentatives précédentes, elle compte donner à l'exposition du mois de Décembre, une importance particulière. Le patronage des pouvoirs publics qui lui est assuré, l'attention des groupements industriels et commerciaux qu'elle a su solliciter, sont autant de garanties pour les exposants Bas-Alpins de bénéfices possibles.

« Le petit commerce et la petite industrie des régions montagneuses de France ont des produits d'une qualité généralement exceptionnelle. Il ne manque d'ordinaire aux producteurs, pour être encouragés dans leurs efforts, que la certitude de débouchés rémunérateurs. Découvrir ces débouchés, mettre directement en rapport le propriétaire de nos montagnes avec le manufacturier, le commerçant ou le consommateur de la grand'ville ; attirer un peu vers nos régions déshéritées l'attention du public, n'est-ce pas témoigner par un acte à portée pratique immédiate de l'attachement que les Bas-Alpins de Paris ont conservé au sol natal et de la solidarité qui, malgré la distance, les unit toujours aux compatriotes du pays.

« C'est à vous, Monsieur le Maire à qui vos concitoyens ont donné leur confiance, que la *Société Fraternelle des Bas-Alpins à Paris* s'adresse pour être mise en relations avec les producteurs susceptibles de devenir des exposants. Les facilités d'introduction dans Paris de produits soumis aux droits, la gratuité de la participation à l'Exposition et, d'autre part, les avantages et bénéfices qui peuvent en résulter, leur sont des mobiles d'encouragement que vous ne manquerez pas de faire valoir. La Société compte sur votre bienveillance, Monsieur le Maire, pour vous entremettre avec le cœur que mérite son initiative ».

Cette lettre prouve que l'on tient les promesses annoncées dans les statuts et au-delà de ce qu'on exprimait.

Sans observer l'ordre chronologique, passons à 1923, pour un exemple de glorification d'un grand Alpin. La *Fraternelle des Bas-Alpins* fait exécuter et offre à la Ville de Digne, un médaillon en bronze du savant docteur Honnorat, fils d'Allos type de l'homme complet par sa culture autant que par sa bonté.

Le 16 Avril 1923, le Maire de Digne remercie au nom de la Municipalité, décidant d'apposer cet hommage sur l'aile droite de l'Hôtel Mistre, boulevard Gassendi.

Par la présence de son président, notre société figure partout, à chaque pèlerinage à Sceaux au jardinet des Félibres, où l'on fleurit le buste de Paul Arène ; à toutes les manifestations méridionales.

Elle a ses volumes dans « *Le Provençal de Paris* », d'Adrien Frissant, à *Paris-Provence*, de Roussel ; sa place aux Amis de Langue d'Oc, où nous sommes plusieurs gavots, comme à la Fédération Régionaliste. Elle fut, grâce à Pierre de Courtois, la raison agissante du grand banquet à Edouard Daladier, à Paul Reynaud et à Jules Jullien, en Juillet 1938.

N'anticipons pas et rappelons qu'avec Henri Brun et Pierre de Courtois *les Hauts-Alpins et les Bas-Alpins à Paris*, étroitement unis sous le signe de l'azur de Haute-Provence, ont organisé de grandes manifestations de propagande pour nos Alpes, à la Sorbonne, avec un magnifique succès.

Et pendant la guerre ? Avec empressement, la Fraternelle participa, de tous ses moyens à toutes les œuvres en particulier, en faveur des compatriotes.

Nous n'insistons pas sur les centaines des notres ayant obtenu emplois ou aide, tant par les soins de l'ancien président que par ceux de Pierre de Courtois, l'actuel, et de André Honnorat. La solidarité n'est pas un vain mot pour les Alpins, les vrais Alpins.

Depuis bientôt 5 ans, c'est notre actif et sympathique maire de Banon président du Conseil Général et notre représentant au Sénat, Pierre de Courtois, qui succède à Henri Brun. Banon, Sisteron, riment et nous valent mêmes ainés de vertus et de bienfaisante action.

Après les diners au restaurant du « Journal » où le maitre-queux Foucou nous régalait de cuisine méridionale extra-supérieure, on prit table à l'Hôtel du Pavillon, puis Avenue de l'Opéra, à l'Hôtel des Deux Mondes, de pareille cordialité. Des anciens sont toujours présents, chargés de chevrons de sociétariat, de nouveaux dévouements, comme celui d'un Champsaur, ingénieur des P. T. T., se dépensent sans compter.

Notre bon Sisteronnais est, avec André Honnorat, président d'honneur.

Les Bas-Alpins entendent continuer l'œuvre cinquantenaire et toujours mieux honorer et glorifier leur admirable pays natal.

**Emile ROUX-PARASSAC.**

© VILLE DE SISTERON

# LE CODE DU BON SENS

Si M. Daladier parvient à faire quelque chose de vraiment efficace pour la restauration de la famille française, il aura bien mérité de la Patrie. On parle beaucoup d'un code de la famille. Il est infiniment plus aisé à chacun de nous d'avoir et d'exprimer une opinion sur un semblable sujet, que de définir une position certaine en matière, par exemple, de politique étrangère. Celle-ci se présente sous des aspects tellement divers, elle est déformée par tellement de passions, qu'on renonce, si l'on est de bonne foi vis-à-vis de soi-même, à conclure de façon définitive.

Dans le cas du code de la famille chacun de nous, par son expérience personnelle ou l'ensemble des faits qu'il peut constater autour de lui, est autorisé à avoir un avis. Le code de la famille, c'est au moins autant une affaire de bon sens qu'une affaire de statistique. Celui que le gouvernement nous prépare aura toutes chances de donner d'heureux résultats, si ses articles sont inspirés par le bon sens. Il sera beaucoup moins efficace s'il abonde en complications, s'il présente des contradictions, si enfin son application est pleine d'embûches.

Le premier article du code de la famille devrait être une façon d'exposé des motifs, où le gouvernement de la France insisterait sur sa volonté de paix. Ce n'est pas faire de la politique étrangère que de préluder un code de la famille par une déclaration de la sorte.

A quoi servirait-il, en effet, de rechercher les meilleurs moyens d'encourager les familles nombreuses, si on commence par les décapiter ? Pourquoi des textes neufs si toute la population mâle va à l'abattoir ? Si l'on envisage la conflagration universelle comme fatale, le mieux est de ne pas encombrer l'Officiel d'une copie inutile.

Disserter longuement sur les causes profondes de l'insuffisance de notre natalité est superflu. Les enquêtes ouvertes à ce sujet ont donné des explications multiples, et probablement elles sont toutes, en partie, vraies. L'important est de trouver quelques solutions rationnelles, ce sont celles du bon sens.

Qu'il soit souhaitable que la femme reste au foyer, on ne peut pas ne pas être d'accord là-dessus. Mais on est d'accord en même temps pour reconnaitre qu'il est impossible, du jour au lendemain, et même jamais, de supprimer le travail des femmes. Beaucoup de métiers sont exercés par des femmes, souvent à l'exclusion des hommes. Et puis, les allocations seraient-elles très augmentées, ne compenseraient que dans une mesure insuffisante le salaire auquel la femme renoncerait. C'est cependant dans ce sens qu'il faut aller. Dans un certain nombre de cas, il est concevable d'imaginer que le mari assure seul la subsistance du foyer. Tout ceci est lié à la cherté de la vie, aux sommes d'argent que l'Etat pourra mettre à la disposition des familles.

Comment trouver ces sommes d'argent ? On ne peut augmenter les impôts déjà écrasants, c'est charger à nouveau la collectivité, dont font partie les familles nombreuses. Il est bien évident que célibataires et ménages sans enfant devront apporter leur part. Il n'y aura pas là, de la part des pouvoirs publics, une condamination ni même une punition. Mais encore une fois, le bon sens indique qu'un célibataire, plus encore qu'une femme célibataire, ou qu'un ménage sans enfant, peut distraire d'une fin de mois, fut-elle peu importante, une fraction modique. C'est la solution qui doit être retenue. En tout état de cause, elle a l'immense avantage de pouvoir être appliquée du jour au lendemain.

Pierre AUSCHER.

## Lectures pour tous

Voilà un vrai numéro de vacances: de belles aventures, de la gaîté, de la lecture, des évocations de plages et de villes d'eaux, de camping.

Lisez le numéro d'Août des *Lectures pour Tous*. Nous vous signalons, entre autres, un articles curieux de Tritius, sur ce que vous pourrez lire sur la plage dans les mains de vos amis...

# LA QUINZAINE A PARIS

Vu du point de vue de Sirius ou de Mars (laquelle est notre voisine ces temps-ci) le spectacle qu'a offert Paris, le 14 Juillet, est incontestablement guerrier... Mais, à travers leur lunette, s'ils en ont une, les Martiens peuvent constater que partout ailleurs, il en est malheureusement ainsi... Est-ce nous qui avons commencé ?... A Berlin, à Rome, en Extrême-Orient, les déplacements de force semblent être la préoccupation dominante des hommes... Au vingtième siècle (qui l'eut dit !) le monde est dominé par un immense bruit de bottes. Le monde est fou!

...Nous sommes encore moins raisonnables que les bêtes sauvages, lesquelles n'attaquent guère que pour se défendre ou pour manger... La terre offre aux humains plus de richesses naturelles qu'il n'en pourraient consommer. Le progrès, dont ils sont les artisans, leur permettrait d'exploiter ces richesses, au delà de leurs besoins. N'empêche que certains d'entre eux veulent se battre pour s'arracher un très illusoire espace vital... Mais, quels hommes ?... Des ambitieux ou des fous qui font bon marché de la vie des autres. Et voilà pourquoi le monde est en état d'alerte, risque d'être plongé dans le chaos.

∴

Il a donc fallu, en ce jour de commémoration révolutionnaire, que la République montre sa force défensive. Elle y a parfaitement réussi. Les rapports confidentiels des émissaires (officiels ou clandestins) du Reich ont dû, souhaitons-le, fixer Hitler sur ce point.

Le néo-prophète pangermaniste fait appel — nous apprend-on — au concours des astres pour agir... En compagnie d'un conseiller idoine, il consulte le ciel de son observatoire haut perché dans la montagne. Si ce jeu de prince n'était dangereux, nous l'accueillerions d'un éclat de rire. N'oublions pas que la destinée de quatre vingt millions d'Allemands et la sécurité de centaines de millions d'autres hommes, dépendent de cet être qui se considère comme un Messie... Puisque nous sommes dans le domaine de la prophétie, nous ne risquons rien en expliquant humainement celle toute récente prononcée par je ne sais quel oracle, sur Hitler... Son apogée serait au sommet dit-on. Evidemment... On pouvait même en situer le point culminant à l'époque de la main-mise sur la Tchécoslovaquie... Depuis ce mauvais coup, l'Europe libre veille.

∴

Reconnaissons à l'Allemagne Hitlérienne le mérite de la ténacité et d'une extrême diversité dans les moyens. Les récentes affaires d'espionnage montrent combien sa méthode de propagande est habile et perfectionnée. Sans avoir la maladie de l'espionnite, méfions-nous. Les moyens insidieux, tortueux employés, peuvent, à notre insu, nous conduire à faire le jeu de l'adversaire. Il m'est arrivé, récemment, d'entendre dans une salle de rédaction, dans l'autobus, des propos suspects, prononcés par des gens de bonne foi, relatifs à la prétendue duplicité d'un pays allié. Deux jours après on apprenait, de source certaine, que ces « bobards » étaient de provenance allemande. Le dernier incident Wolhtat-Husson, malignement exploité, fait partie de ce programme de dissociation.

Il faut reconnaitre que la lenteur des pourparlers anglo-soviétiques et l'attitude d'expectative des Etats-Unis favorisent le malaise, rendent plus compliqué le formidable jeu de poker dont l'enjeu est... la paix !

∴

J'ai consacré, dans cette chronique, une plus grande place aux évènements internationaux... C'est qu'après le 14 Juillet, l'activité de la capitale s'endort. Les parisiens s'en vont aux champs... On ne voit plus guère, en dehors des citadins retenus par leur travail, que des étrangers, à Paris. Puisse le spectacle de la grande ville accueillante, aimable, berceau de la civilisation, de l'humanisme, des arts, donner le goût de la paix à tous les hommes de bonne volonté venus des quatre coins du monde.

JEAN DE L'ADRET.

# FÊTE de la Lavande à Digne

Samedi 29 Juillet

A 21 heures : Concert par « La Lyre des Alpes » ; Illumination autour du kiosque ;

à 22 heures : Bal de la Lavande au Casino Municipal.

Dimanche 30 Juillet

à 9 heures 30 : Arrivée et Défilé du Rallye Cyclotouriste organisé par le Club Cyclotouriste Dignois ;

à 10 heures : Réception de la Fanfare du IIe Bataillon de Chasseurs Alpins ; Aubades aux Autorités ; Tour de Ville ;

à 11 heures 30 : sur le Boulevard Gassendi : Concert par la Fanfare (50 exécutants) ; Départ du Grand Prix Cycliste organisé par l'U.S.D. ;

à 15 heures : Grand Corso Fleuri à la Lavande (filmé et radiodiffusé) avec le concours de la Fanfare, du Quadrille Sisteronnais et l'Orchestre du Boumas ;

à 17 heures 30 : Distribution des Prix et des Bannières ;

à 18 heures : Arrivée du Grand Prix Cycliste ;

à 21 h. : Retraite aux Flambeaux ;

à 21 heures 30 : Concert sur le kiosque ; Grand Bal Public ;

à 22 heures, au Casino Municipal: Soirée de Gala et Attractions.

Lundi 31 Juillet

Concours de Boules organisé par « Tampinet-Boules », 420 frnacs de prix et primes.

Les Almanachs de LISETTE et de PIERROT 1940, sont en vente à la Librairie Lieutier. Prix : 3 francs.

# A LA TOUR BRUNE D'EMBRUN

Dimanche 6 Août, à 20 heures 30 sous les auspices de la Municipalité, du S. I. et des *Amis de la Tour Brune*, LA FILLE DE ROLLAND, avec Maurice Donneaud, sociétaire de la Comédie Française (et de Barcelonnette), Madeleine Silvain, de l'Odéon (et de Valensole), Raymond Girard, Rolla, Victor Monteuil, Claude Landry, *tous* de l'Odéon, Castrix, Andrée Liobert, Georges Sicar, Anto Martin, Félix Girard. Mise en scène de Rolla. Régisseur, Castrix.

LOU MISTERI DE SANT ESTACHI

mistére gavot du XVe siècle, adaptation de Marcel Provence avec les artistes plus haut nommés. 14 tableaux.

La préparation est aisée. La ville a voté 4.500 francs pour la représentation. Le département a donné 3.000 francs pour installation. Le S. I. fait la location. Les *Amis de la Tour Brune* assurent les guichets, le contrôle et le placement. Aucune entrée de faveur sauf à la presse, ne sera donnée. Buvettes et buffet au profit de l'organisateur. On commencera à 20 heures 30 pour finir vers minuit quinze. Diffusion par Alpes-Grenoble, Marseille-Provence, etc..... Les principales scènes du mistére seront enregistrées par la « Phonothèque Nationale de l'Université de Paris. A minuit, embrasement de la Tour Brune. Projecteurs. 100 artistes pour le Mistére.

## Loterie Nationale

*Le Tirage de la Loterie Nationale aura lieu aujourd'hui 29 Juillet en pleine mer*

Pour la première fois le tirage de la Loterie Nationale va avoir lieu en pleine mer. C'est en effet, à bord de *La Ville d'Alger*, courrier d'Afrique du Nord, de la Compagnie Générale Transatlantique, qu'aujourd'hui 29 Juillet, à 21 heures, sera tiré la 13e tranche.

Parti à 11 heures de Marseille, *La Ville d'Alger* en sera au moment du tirage à environ 170 milles.

Les sphères seront embarquées dans la matinée et installées sur la plage arrière du paquebot.

Le tirage sera radiodiffusé et filmé.

# Chronique Sportive

PEDALE SISTERONNAISE

La Pédale invite tous les cyclotouristes à participer au grand Rallye de la Lavande qui aura lieu à Digne le Dimanche 30 Juillet, à l'occasion des Fêtes de la Lavande.

Tous ces cyclotouristes peuvent se faire inscrire au siège de la P. S., Bar du Midi ; chez M. Entressangle, trésorier-secrétaire de la section cyclotouriste ou au kiosque à journaux.

Tous ne seront pas déçus de cette journée car ils pourront assister au corso fleuri, au départ et à l'arrivée du Grand Prix Cycliste de la Haute-Provence. Ils pourront aussi porter leur diner et manger sur l'herbe dans les merveilleux sites de la région Dignoise.

Nombreux seront ceux qui seront récompensés par les nombreux lots qui seront choisis par le tirage au sort des cartes de route de tous les rallyemens.

Le prix des inscriptions est de 3 francs. Le rassemblement du départ aura lieu Dimanche 30 Juillet, à 6 heures, Place de la Mairie.

# AVIS aux propriétaires

Aux termes du décret-loi du 14 Juin 1938 (art. 3) et de l'arrêté ministériel du 10 Mai 1939 (art. 3), relatifs à la révision exceptionnelle des évaluations foncières, les propriétaires d'immeubles bâtis loués en tout ou en partie, doivent déclarer avant le 1er Septembre 1939 et en se plaçant à la date du 1er Août 1939, le nom des locataires de chaque immeuble, le montant du loyer payé par chacun d'eux et la consistance des locaux loués. La déclaration s'étend aux locaux vacants ainsi qu'aux locaux occupés à titre gratuit ou par le déclarant lui-même. Toute infraction à ces prescriptions entrainera l'application d'une amende de cent francs, sans décimes, encourue autant de fois qu'il sera relevé d'omissions ou d'inexactitudes dans les renseignements qui ont à être fournis.

Par contre, au cas où la déclaration produite ferait apparaitre des infractions aux prescriptions relatives à l'enregistrement des baux et des déclarations de locations verbales, ces dernières infractions ne comporteraient pas d'amende et ne donneraient lieu qu'au paiement d'un intérêt de retard au taux de 6 0/0 en sus des droits exigibles.

La déclaration comportera, pour chaque immeuble, la rédaction de deux formules différentes qui sont, à partir du 1er juillet du courant.

Pour les immeubles des villes de Draguignan, Fréjus, Hyères, Saint-Raphaël, La Seyne, Toulon, transmises à chaque propriétaire, par la voie postale, à l'adresse de l'immeuble :

Pour les immeubles situés dans les autres communes, mises gratuitement dans chaque mairie à la disposition des intéressés.

La formule n° 1 (papier blanc) concerne la déclaration des loyers.

La formule n° 2 (papier brique), relative à la consistance des immeubles, a pour objet essentiel l'établissement à la demande même des organismes qualifiés des propriétaires d'une documentation sur la situation actuelle de la propriété bâtie en

Comme la formule n° 1, la formule n° 2 doit être remplie obligatoirement par tous les propriétaires d'immeubles à usage d'habitation loués en tout ou en partie.

Pour les immeubles non loués, c'est-à-dire occupés en totalité par leurs propriétaires, ces derniers, qui n'ont pas à remplir de formule n° 1, sont instamment priés d'établir la formule n° 2. En raison du grand intérêt que présente l'enquête entreprise, l'administration est persuadée que tous les propriétaires répondront à son appel.

Une notice explicative sera mise à la disposition de chaque propriétaire.

Les formules n° 1 et 2 seront remises ou adressées sous pli affranchi au contrôleur des contributions directes dans la circonscription territoriale duquel se trouve l'immeuble.

Toutefois, pour les immeubles situés en dehors du département, les formules pourront être adressées au directeur des contributions directes en résidence au chef-lieu du département de la situation des biens.

# Chronique Locale et Régionale

## SISTERON

**A nos Abonnés.** — Nous informons nos abonnés que tout changement d'adresse doit être accompagné de la somme de 1 franc en timbre poste.

**Les Foires et les Marchés.** — Depuis quelques temps chacun de nous a constaté que nos marchés et notamment nos foires n'avaient plus l'importance de celles d'autrefois, sans remonter à la période d'avant-guerre. Nos marchés, commencés à 8 heures l'été, finissent vers 12 heures 30. Nos foires, commencées aussi à 8 heures, finissent vers 16 heures, heure à laquelle les forains retournent chez eux par les moyens les plus rapides. Ces départs précipités font activer les transactions qui ont lieu pour les locaux comme pour les *extra-muros*.

Cette remarque comporte une observation que nous faisons avec l'espoir qu'elle apportera une amélioration dans les achats et qu'elle permettra à nos ménagères de s'approvisionner.

Autrefois, à l'ouverture du marché le brigadier de police plaçait un drapeau rouge sur la place même, au mur de l'immeuble Beinet. Sa présence indiquait que les Sisteronnais aient à faire leurs achats jusqu'à 11 heures. A partir de cette heure, le drapeau était enlevé et les acheteurs en gros — les accapareurs, comme on les appelait — pouvaient procéder à leur ravitaillement.

C'était régulier et la population habituée à cette discipline se conformait strictement à cette manière de procéder qui avait du bon.

Nous nous faisons donc l'écho de tous, afin que réapparaisse le drapeau qui depuis longtemps est relégué aux oubliettes.

Chacun y gagnera.


## Laiterie à louer

S'adresser au Bureau du Journal.


**Sapeurs-Pompiers de Sisteron.** — Les Sapeurs-Pompiers de Sisteron remercient Monsieur Honoré Pierre de la somme de 50 francs qu'il a versé à leur caisse de secours, à la suite d'un feu de cheminée.

**Croix Rouge Française.** — Le Comité de la Croix-Rouge remercie les familles Mevolhon, Grasset, Boccaron, pour le don fait à la Croix Rouge à l'occasion du décès de leur fils et neveu, et leur renouvelle ses sympathiques condoléances.

**Gracieux Geste.** — Nous signalons avec plaisir aux membres de l'Amicale des Mutilés et A. C. que leur camarade Barjavel Daniel, titulaire de la Médaille Militaire, propriétaire à Sisteron, a versé à la Caisse de l'Amicale la somme de 25 francs à l'occasion du paiement du premier coupon du traitement dépendant de la Médaille Militaire.

Nos remerciements à M. Barjavel.

**Pharmacie de Garde.** — Demain Dimanche, Pharmacie Bœuf, rue Droite.

**Le Mistral.** — Une forte bourrasque de mistral s'est abattue sur la région Sisteronnaise causant d'énormes dégats aux arbres fruitiers des vergers et des campagnes. Bon nombre parmi eux avaient résisté aux intempéries du printemps et gardaient encore leurs fruits. Dans la journée de Mardi, le mistral a soufflé avec force menaçant gravement la récolte par la tombée prématurée des fruits.


## Appartements

A LOUER, garni, vue sur la Durance bonne exposition.

S'adresser au Bureau du Journal.


© VILLE DE SISTERON

TRICOTAGE voulant installer succursale dans région demande de suite

## Façonnières

pour fabrication chaussettes et pull-overs à domicile. Travail assuré toute l'année par contrat. Machines en location et location-vente. Apprentissage gratuit. — Ecrire : TRICOTTAGE DE L'EST, 6, rue Pierre-Perrat à METZ (Moselle).

**Nécrologie.** — Un faire part nous apprend le deuil qui vient de frapper la famille de M. Babillot, notre distingué Préfet, en la personne de M. Audineau, son beau-frère, décédé à Leysins (Suisse), à la suite d'une courte maladie. Les obsèques de M. Audineau ont eu lieu à Alger.

En cette pénible circonstance, nous adressons à M. Babillot et à sa famille, nos sincères condoléances.

∴

Dimanche dernier, à 16 heures, au milieu d'une foule de parents et d'amis avaient lieu les obsèques du jeune Emile Mevolhon, enlevé à l'affection des siens à l'âge de 6 ans, fils de Madame et M. René Mevolhon, charron en notre ville. La musique des « Touristes des Alpes », dont le père est membre, avait envoyé une délégation et portait le drap mortuaire de la Société.

Aux condoléances reçues, nous joignons les nôtres.

## Villa Signavous

Deux Appartements A LOUER, meublés, pour la saison.

S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE

## Maison en ville

à côté du Café Moderne, pour magasin, ou famille.

A VENDRE EGALEMENT.

## Propriété Signavous

S'adresser chez Me BUES, notaire ou Mercerie GUEYRARD.

**Société Musicale** « Les Touristes des Alpes ». — L'Harmonie des Touristes des Alpes remercie la famille Silvy qui, en souvenir de leur mère, Madame Veuve Louise Silvy, a fait don à la Société de 50 francs.

La Société lui adresse ses sincères condoléances.

**Avis aux Viticulteurs.** — Les viticulteurs sont tenus de déclarer avant le 1er Septembre 1939, au secrétariat de la Mairie, le stock des vins restant des récoltes précédentes.

P. T. T. — Service des Chèques postaux. — L'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones vient d'instituer dans les bureaux de chèques postaux un service de virements d'office périodique.

Les titulaires de comptes courants postaux qui ont à payer périodiquement des sommes d'un montant fixe et d'autres titulaires de comptes, ont la possibilité de charger leur bureau de chèques de virer d'office, aux dates d'échéances, les sommes dont il s'agit de leur compte courant postal aux comptes de leur créancier.

Ces virements ne peuvent être inférieurs à 100 francs. Il est perçu, pour chaque opération, une taxe fixée à 2 francs.

∴

Inauguration de la Ligne Aéropostale de nuit Paris-Marseille. — M. Jules Jullien, Ministre des P.T.T. a inauguré à l'aéroport du Bourget le 25 Juillet, à 20 h. 30, la première liaison aérienne de nuit « Paris-Marseille ».

Ce service, confié à la Société « Air-France » est assuré au moyen d'un avion Dewoitine qui observera l'horaire suivant :

Le Bourget : départ 21 heures.

Marseille-Marignane : arrivée 23 heures 50 ; départ 0 heure 45.

Le Bourget : arrivée 3 heures 30.

Cette nouvelle liaison permettra d'accélérer l'acheminement des correspondances originaires ou à destination des départements suivants :

Alpes-Maritimes ; Basses-Alpes ; Bouches-du-Rhône ; Gard ; Hérault ; Var ; Vaucluse.

## Grand Local

pouvant servir de Magasin, d'Atelier ou d'Entrepôt, situé Place de la Mairie.

S'adresser au Bureau du Journal.

**AVIS.** — L'Union Départementale des Ski Clubs Bas-Alpins informe les tourismes que les chalets de Maurin, Larche (Maison Méane) et St-Paul, sont ouverts pour l'été.

Pour le chalet de Maurin, s'adresser à M. André, Gardien, téléphone numéro 1, à Maurin.

Pour le chalet de Larche (Maison Méane) à M. Tiran, Maire de Larche (Cabine téléphonique de Maison Méane).

Pour le chalet de Saint-Paul, à M. Faure, Maire de Saint-Paul, ou à Mlle Mellion.

CABINET DENTAIRE

## A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE

13, Rue de Provence — SISTERON

*Cabinet ouvert tous les jours*

**AVIS.** — Attribution d'une dot à un certain nombre de Filles de Déposants à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse.

La Préfecture des Basses-Alpes communique ci-après les conditions à remplir pour concourir à l'attribution de ces dots :

La Commission Supérieure de la Caisse Nationale des retraites pour la Vieillesse a décidé, dans le but d'encourager la prévoyance et de récompenser les efforts des anciens déposants de l'institution, de procéder à l'attribution d'une dot de 2.000 francs à un certain nombre de jeunes filles choisies parmi les enfants de titulaires de livrets de la Caisse Nationale des Retraites ayant élevé une famille nombreuse.

Pour concourir à l'attribution de ces dots, les candidates et leurs parents devront réunir les conditions suivantes :

1°) Le père (ou la mère) devra avoir effectué de son plein gré, en dehors de l'application de la loi sur les Retraites Ouvrières et en dehors de toute affiliation à un système collectif de retraites, des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse ;

2°) Il ne devra pas être assujetti à l'impôt général sur le revenu ;

3°) La jeune fille à doter devra appartenir à une famille d'au moins trois enfants vivants, être âgée de moins de quinze ans et n'avoir pas bénéficié de l'une des dotations accordées au cours des années précédentes.

Dans le cas où plusieurs sœurs se trouveraient dans les conditions requises, la dot serait attribuée à la plus jeune. La sœur cadette d'une jeune fille bénéficiaire d'une dotation accordée au titre des années précédentes peut donc être admise à concourir dès lors qu'elle remplit les conditions exigées.

En outre si la famille comprend au moins cinq enfants vivants (et à défaut de sœur cadette) la plus jeune sœur pourra également être admise à concourir dans les mêmes conditions si, depuis lors le père (ou la mère) a pousruivi ses efforts de prévoyance.

La Caisse Nationale des Retraites versera à la Caisse Nationale d'assurance en cas de décés sur des livrets de capital différé, la somme nécessaire pour constituer, au profit de chaque enfant admis à la répartition un capital de 2.000 francs payable quand l'enfant atteindra 25 ans.

Les demandes des postulantes seront examinées par la Caisse des Dépôts et Consignations et les dots seront attribuées dans la limite des crédits disponibles en tenant compte : 1° du nombre d'enfants ; 2° de l'effort de prévoyance des parents.

Les personnes désirant concourir pour l'attribution en 1939 des dots dont il s'agit devront remplir une demande du modèle déposé en mairie et l'adresser au Directeur Général énonciations contenues dans lesdites au plus tard le 31 Juillet 1939. Les des Dépôts et Consignations (56, rue de Lille, à Paris, 7e arrondissement) demandes devront être certifiées exactes par le Maire de la résidence du Chef de famille. Elles devront être accompagnées d'un certificat attestant que le Chef de famille n'est pas assujetti à l'impôt général sur le revenu ou que la jeune fille elle-même, si elle est orpheline de père et de mère, n'est pas soumise à cet impôt.

**CONCOURS** pour un emploi de Rédacteur Stagiaire à la Préfecture des Basses-Alpes. — Un concours pour un emploi de rédacteur dans les Bureaux de la Préfecture s'ouvira le Mardi 19 Septembre 1939.

En vue de vacances ultérieures un ou deux candidats réunissant les conditions d'admissibilité requises pourront être classés. Ce classement ne sera toutefois valable que jusqu'au 31 Décembre 1939 et sans aucun engagement de l'Administration.

Les demandes d'inscriptions seront reçues jusqu'au 1er Septembre inclus (Préfecture de Digne).

Pourront seuls se faire inscrire :

1°) Les commis d'ordre et de comptabilité des Préfectures et Sous-Préfectures, comptant deux ans de service dans cette catégorie.

2° Les expéditionnaires, sténo-dactylographes et dactylographes des Préfectures et des Sous-Préfectures du sexe masculin comptant au moins 5 ans de service.

3° Les français du sexe masculin jouissant de leurs droits, âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus à la date du concours.

Les candidats devront être titulaires du diplôme du baccalauréat, du brevet supérieur de l'enseignement primaire, du diplôme de l'école des Hautes Etudes Commerciales ou d'une des écoles supérieures de commerce retenues par l'Etat, du diplôme de fin d'études secondaires, de la capacité en droit ou d'un brevet d'officiers des armées actives de terre ou de mer.

La limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services civils ou militaires ouvrant des droits à une pension de retraite.

Le programme, les conditions du concours et la liste des pièces à produire, ainsi que tous renseignements complémentaires seront adressés aux intéressés sur demandes transmises à la Préfecture des Basses-Alpes (Cabinet du Préfet).

Traitement du début : 16.000 frs environ.

(Joindre 1 fr. 20 en timbres-poste pour la réponse).

La Préfecture des Basses-Alpes nous communique :

En vue d'éviter qu'en deux localités différentes du département et à une même date, se déroulent simultanément des fêtes ou manifestations similaires importantes, le conseil départemental des Sports et Loisirs et Education Physique a adopté lors de sa séance du 29 Juin 1939, un vœu tendant à l'établissement d'un calendrier des fêtes et manifestations prévues dans le département.

Dans un but de coordination, les organisateurs sont priés de se mettre en rapport avec la Préfecture des Basses-Alpes (2e division, 2e bureau).

∴

Suivant les instructions de M. le Ministre de l'Agriculture, il est rappelé aux agriculteurs du département qu'ils doivent adresser à la recette locale des Contribution indirectes leurs demandes de contingents de carburants poids lourd ou de gazoil détaxé en indiquant la superficie de leur exploitation, la nature et la durée des travaux à exécuter, la puissance des moteurs et des tracteurs utilisés pour l'accomplissement des dits travaux. Cette déclaration doit être visée par le Maire et être remise avant le 1er Août délai de rigueur, au service local des Contributions indirectes qui centralise les demandes et les transmet au Directeur départemental des Contributions Indirectes. Les contingents alloués sont accordés à chaque agriculteur pour la campagne agricole qui va du 1er Octobre au 30 Septembre de l'année suivante.

Les agriculteurs qui ne possèdent pas de tracteurs peuvent bénéficier de la détaxe sur les carburants pour leurs travaux de battage s'ils les font effectuer par des entrepreneurs ou des coopératives de battage.

En vente à la Librairie LIEUTIER

## VARIETES-CINEMA

Cette Semaine :

Victor FRANCEN (rôle de Grigory)
Véra KORENE (rôle de Tamara)

dans

## TAMARA
## LA COMPLAISANTE

d'après le roman de Georges André-Cuel.

Drame d'amour aux confins de la Sibérie, se déroulant dans de grandioses paysages de neige.

Film d'une puissance extraordinaire, tour à tour angoissant et comique

avec

Régine PONCET, Lucas GRIDOUX
Colette DARFEUIL

Première Partie :

**Le torrent justicier**

Salle très fraiche et bien aérée.

## ETAT-CIVIL

du 21 au 28 Juillet

NAISSANCES

Serge Raymond Eynaud, rue Saunerie.

DÉCÉS

Emile Jean Louis Paul Fortuné Mevolhon, 6 ans, rue Saunerie.

PUBLICATION DE MARIAGES
MARIAGES

Néant.

POUR VOS TIMBRES
en CAOUTCHOUC, en CUIVRE, et DATEURS
adressez-vous à la
Librairie LIEUTIER — SISTERON

REMERCIEMENTS

Les familles MEVOLHON, GRASSET, BOCCARON, CHIADO, POMMAREL, BLANC et PEYTRAL, profondément touchées des marques de sympathie que la population Sisteronnaise leur a témoignée à l'occasion de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de leur fils, petit-fils, neveu, petit-neveu et cousin

**Emile MEVOLHON**

décédé à Sisteron à l'âge de 6 ans, les prie de trouver ici l'expression de leur profonde reconnaissance et de leur gratitude bien sincère.

## Conseil Utile

Les personnes qui respirent difficilement éprouvent en tête de véritables accès d'oppression lorsque la température devient lourde et orageuse. Aussi leur conseillons-nous un remède peu coûteux : la Poudre Louis Legras qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce précieux médicament dissipe en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, oppression, catarrne, essoufflement, toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Prix de la boite : 6 fr. 15, dans toutes les pharmacies.

## Le Sérum Végétal

DE VERGONS

extraits physiologiques
de plantes fraîches

NE GUERIT PAS TOUT...

MAIS IL GUERIT :

L'Eczéma — Psoriasis — Dartres
Herpès — Boutons — Furoncles
Démangeaisons — Impétigo
Prurigo — Ulcères variqueux

*Pharmacie Phytothérapique*

5, Rue de la République — NICE

## Teinturerie Professionnelle

## PROCHARET

Magasin : 4, Rue du Terreau
Atelier : 3, Rue Rossini, 3

MANOSQUE — Téléphone 16

**NOIR POUR DEUIL EN 24 HEURES**

Dépôt : « LA BELLE JARDINIERE »
Rue Droite -o- SISTERON

## Noël PIGNOL

MANUFACTURE
de Sacs et de Bâches

199, Boulevard National - Tél. Natl 62-27

MARSEILLE

## Pour VENDRE ou ACHETER

FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS etc.

S'adresser en confiance à

l'Agence Générale des Alpes

FONDÉE EN 1909

## R. GIRARD

51, Rue Carnot - GAP - Téléphone 1.10

© VILLE DE SISTERON

# POUR

## VOS IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX
## VOS FOURNITURES SCOLAIRES ET DE BUREAUX

ADRESSEZ-VOUS A

L'IMPRIMERIE - PAPETERIE - LIBRAIRIE

# M. PASCAL - LIEUTIER

Tél. 1.48 — **25, Rue Droite — SISTERON** — Tél. 1.48

## Service Régulier
## Sisteron - Digne - Nice

HORAIRE :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Sisteron (*Départ*) | 7 h 15 | Nice (*Départ*) | 12 h |
| Digne | 8 h | Antibes | 12 h 30 |
| Saint-André | 9 h | Cannes | 13 h |
| Castellane | 9 h 30 | Grasse | 13 h 30 |
| Saint-Vallier | 11 h 15 | Saint-Vallier | 13 h 45 |
| Grasse | 11 h 30 | Castellane | 15 h 30 |
| Cannes | 12 h | Saint-André | 16 h |
| Antibes | 12 h 15 | Digne | 17 h 15 |
| Nice (*Arrivée*) | 12 h 45 | Sisteron (*Arrivée*) | 18 h |

Correspondance pour : VEYNES, GAP, BRIANÇON

Départ de Sisteron :
Bureau de Taxis, J. GALVEZ, 12, Rue de Provence — Téléphone 2
Départ de Nice : Gare Municipale d'Autobus.

## Contes et Légendes de nos Alpes

par Emile ROUX-PARASSAC de Sisteron

Préface d'Abel BONNARD de l'Académie Française

C'est un beau livre, avec des pages savoureuses, d'autres intructives sur Sisteron et sur notre région.

Un beau volume de 300 pages.

—«»— prix : 15 frs. franco 17 frs.
en vente à la Librairie Lieutier.

## Sisteron - Journal

*est en vente*

à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière

à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau

et au Bureau du Journal, à
— — SISTERON — —

## Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

R. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20

Sisteron, station :
*Café du Commerce, Télép.* 01.

Bureau à Digne : *Café des Sports, Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86.

| | | |
|---|---|---|
| Sisteron (départ) | 6 h. 45 | 13 h. 00 |
| Peipin (gare) | 6 h. 53 | 13 h. 08 |
| Volonne | 7 h. 03 | 13 h. 18 |
| Château-Arnoux | 7 h. 08 | 13 h. 22 |
| Malijai | 7 h. 20 | 13 h. 35 |
| Les Grillons-M. | 7 h. 30 | 13 h. 45 |
| Digne (arrivée) | 7 h. 45 | 14 h. 00 |
| Digne (départ) | 9 h. 00 | 17 h. 00 |
| Les Grillons-M. | 9 h. 15 | 17 h. 15 |
| Malijai | 9 h. 25 | 17 h. 25 |
| Château-Arnoux | 9 h. 37 | 17 h. 37 |
| Volonne | 9 h. 42 | 17 h. 42 |
| Peipin (gare) | 9 h. 52 | 17 h. 52 |
| Sisteron (arrivée) | 10 h. 00 | 18 h. 00 |

VIEUX JOURNAUX A VENDRE

S'adresser à l'Imprimerie Lieutier 25, Rue Droite, Sisteron.

## COMMERÇANTS INDUSTRIELS

pour remédier à la crise faites de la publicité dans

**SISTERON-JOURNAL**

## 99 FEMMES sur 100

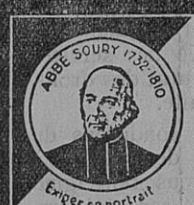


Souffrent des Nerfs, de l'Estomac ou de Maladies intérieures. Chez la Femme, en effet, la circulation du sang joue un rôle considérable, et quand, pour une raison quelconque, le sang n'a plus son cours normal, tout l'organisme se détraque, et il en découle de nombreux malaises et parfois des maladies graves. C'est pourquoi nous ne saurions trop recommander à toutes les Femmes de faire une cure avec la

**JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY**

dès qu'elles éprouvent le moindre trouble de la Menstruation ou un malaise quelconque.

Elle leur évitera une foule d'infirmités et fera disparaître sûrement les *Maladies intérieures de la Femme*, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Suites de Couches, Migraines, Névralgies, Maladies du *Retour d'Age*, des Nerfs et de l'Estomac, Troubles de la *Circulation* : Congestions, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie, etc.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

M. 11

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBE SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

Mag Dumontier

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

**NOUVELLE ENCRE J. GARDOT, DIJON.**

ENCRES
COLLES
CIRES

la Meilleure des Encres

En vente à la Librairie LIEUTIER

Fonctionnaires, Agents des Services Publics, en activité ou en retraite, assurez vos véhicules à moteur à « La garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Employés de l'Etat et des Services Publics », entreprise privée régie par le décret-loi du 14 Juin 1938.

Renseignements : F. Jauffret-Veyan 17, Boulevard Dubouchage, Nice Téléphone : 844-68.
L'été aux Mées et à Riez.

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez

**Les PATES DONZION**

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

## Société Générale

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

**BUREAU DE SISTERON**

Jours de Marchés et Foires

*Toutes opérations de Banque et de Bourse*
— *Avances aux Eleveurs* —

R. C. Seine 64.462

C'est ce qu'on verrait s'il prenait fantaisie aux 2.000.000 gagnants de se diriger tous ensemble vers le Pavillon de Flore, après le tirage d'une seule tranche de la

**LOTERIE NATIONALE**

*Tentez donc votre chance!*

## BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 175 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS-9e
ANCIENNEMENT BANQUE DES ALPES

SUCCURSALE DE GAP
12, RUE CARNOT - TÉL. 0-15 & 197

AGENCE DE SISTERON
RUE DE PROVENCE
TÉLÉPHONE 28

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
LOCATION DE COFFRES-FORTS
800 SUCCURSALES ET AGENCES EN FRANCE

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre. Le Maire :

© VILLE DE SISTERON